

Pour Que l'Esprit Vive

L'art est le plus court chemin entre les hommes.

association reconnue d'utilité publique

L'association *Pour Que l'Esprit Vive*, créée en 1932 par Armand Marquiset et reconnue d'utilité publique en 1936, a pour objet d'aider les artistes à réaliser leur vocation, de développer la fonction sociale de l'art, d'agir sur les mentalités et de contribuer à l'évolution des problèmes sociaux.

Axes principaux d'actions :

- **L'abbaye de La Prée**, lieu à vocation sociale et artistique :
 - **Résidence artistique francophone**. Ouverte aux créateurs en résidence longue (9 mois) ou courte.
residencelapree@pqev.org | Magalie Nadaud : 06 64 16 54 33
 - **Musique à La Prée**. Une **saison de concerts classiques** doublée dans les établissements médico-sociaux de la région, un **festival annuel**, créé en 1991, qui se déroule à la Pentecôte et une **académie musicale** en octobre.
www.musiquealapree.fr | Claire Naulot : 06 56 76 46 32
- **La photographie sociale et environnementale :**
 - **Galerie FAIT & CAUSE**, 58 rue Quincampoix – 75004 Paris.
 - **Sophot.com**, premier site portail international consacré à ce sujet.
www.sophot.com | Christian Prédovic : 01 81 80 03 66
- **Hors Saison Musicale**.
Une **action culturelle en milieu rural** qui vise à favoriser le lien social et rompre l'isolement des personnes âgées : **interventions en institution, concerts à domicile et dans des lieux de patrimoine ruraux** sont organisés les week-ends, à la "mauvaise saison", de novembre à mars.
www.horssaisonmusicale.fr | Agnès Desjobert : 06 62 14 29 70

Siège : 20 rue Lalande – 75014 Paris / www.pourquelespritvive.org

RÉSIDENCE ARTISTIQUE FRANCOPHONE



Abbaye de La Prée – 36100 Ségry

Sous l'égide de l'association **Pour Que l'Esprit Vive**, la « Résidence artistique francophone de La Prée », créée en 1992, accueille :

- De sept. à juin, **jusqu'à 5 artistes en résidence "longue" de 9 mois** ;
- tout au long de l'année, **des artistes, intellectuels, journalistes, ... en résidence "courte"** ;
- en juillet et août, **des artistes désirant travailler individuellement ou en groupe** (jusqu'à 10 personnes) : ateliers d'écritures, de création, répétitions musicales, théâtrales, ...



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Depuis 2002, l'Académie des Beaux-Arts apporte son parrainage à la résidence.

LA PRÉE

2 ASSOCIATIONS, 2 BÂTIMENTS, 2 ACTIONS, UN SEUL ESPRIT

Abbaye pendant sept siècles (1128-1792), propriété privée pendant les 150 ans suivants, appartenant depuis 1954 à l'association *les Petits Frères des Pauvres*, La Prée est un exemple de la pérennité d'un haut-lieu et de son adaptation aux transformations de la société et aux besoins des hommes par ce qui peut être fait en matière d'aménagement social et culturel du territoire rural, d'économie locale, de partage entre les générations, les catégories et les individualités, de protection et de valorisation du patrimoine.

Avec, dans l'hôtellerie, des actions au service des personnes âgées animées par les Petits Frères des Pauvres :

- un **hébergement temporaire** (d'oct. à avril) pour des personnes âgées valides, prioritairement de la région, en situation d'isolement et/ou de précarité ;
- **des séjours de vacances** de personnes âgées suivies par l'association.

Et, dans la maison abbatiale, sous l'impulsion de Pour Que l'Esprit Vive, de multiples actions culturelles :

- La **résidence artistique francophone** qui accueille tout au long de l'année des artistes créateurs en résidence longue ou courte ;
- **Musique à La Prée** : une saison de **concerts classiques**, un **festival** annuel et une **académie musicale** ainsi que des **concerts et ateliers** dans les établissements médicaux-sociaux de la région.



Domaine de La Prée. Vue aérienne.

Les associations *Petits Frères des Pauvres* et *Pour Que l'Esprit Vive* collaborent régulièrement lors d'évènements publics et pour l'organisation d'ateliers d'écriture, musicaux, de tango thérapeutique en faveur des personnes âgées accueillies, de stages photographiques avec des personnes en réinsertion.

RÉSIDENCE ARTISTIQUE FRANCOPHONE

Resp. : Magalie Nadaud | 06 64 16 54 33 | residencelapree@pqev.org

• Candidatures

Résidences longues de 9 mois de septembre à juin : réservées aux artistes créateurs dans les disciplines suivantes : **Peinture | Dessin | Sculpture | Architecture | Gravure | Écriture | Composition musicale | Création artistique dans la photographie, le cinéma et l'audiovisuel.**

Les dossiers de candidature (à télécharger : www.pqev.org / date limite de dépôt : **15 juin**) sont soumis à une commission de sélection dont les décisions sont publiées à l'issue des délibérations en juillet.

Résidences courtes « à la carte » **d'octobre à août** : Dossier de candidature simplifié sur demande par mail ou appel téléphonique tout au long de l'année.

• Conditions d'accueil

Chaque résident dispose - à titre gratuit - d'un logement (F1 / F2) meublé et pourvu des équipements, vaisselle et linge nécessaires à la vie quotidienne. **L'accueil est réservé au seul artiste ; ses proches ne pouvant être accueillis qu'en qualité de visiteurs.**

Selon la discipline pratiquée, une salle de travail complémentaire peut être attribuée.

Des **espaces collectifs** de réception et de travail peuvent être utilisés ponctuellement par les résidents.

L'accueil ne s'étend pas aux moyens de subsistance ou de création : les résidents ne reçoivent **ni bourse ni soutien financier** de l'association.

La résidence artistique francophone de La Prée est **exclusivement une résidence de travail et de création** : l'association n'organise aucun évènement (expositions, concerts, ...) relatif aux créations des artistes reçus.

Un **contrat de séjour** est établi entre l'association et le résident et un **règlement de fonctionnement** est remis à chaque résident au moment de son accueil sur place.

• Conditions particulières

La maîtrise de la langue française est indispensable, mais il n'existe aucune condition de nationalité, ni d'âge.

En raison l'isolement géographique de La Prée, **être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule** est nécessaire afin que chacun puisse être autonome.



Autour de l'arbre. Sylvie Berry, 2004.